

toutes les sociétés que je connais sont généreuses envers leurs employés, quand se présentent les difficultés que j'ai mentionnées; mais les petites sociétés qui ont des régimes de pension ne peuvent pas toujours être généreuses, car les emplois disponibles ne sont pas assez diversifiés pour confier à des ouvriers souffrant de certaines invalidités de petits travaux à accomplir jusqu'à l'âge de la retraite ouvrant droit à une pension. Si le gouvernement lui-même pouvait se charger de ces régimes ou établir une loi habilitante, j'estime qu'il pourrait accomplir trois choses.

Advenant la faillite d'une société, il pourrait prescrire que le fonds de pension ne serait pas considéré comme un élément de l'actif de la société. Il pourrait aussi prescrire que l'employé conserverait son régime de pension en changeant d'emploi, s'il avait une raison suffisante de le faire. Beaucoup de ces cessations d'emploi se produisent après 45 ans et, alors, il est généralement trop tard pour qu'un homme obtienne un autre emploi assurable. De fait, l'homme de 40 ans a de la difficulté à trouver un emploi dans les conditions actuelles. Je crois que les régimes de pension mêmes empêchent un homme de cet âge de se procurer un emploi. Toute mesure que le gouvernement pourrait prendre afin de remédier à cet état de choses favoriserait l'économie du pays. L'initiative de l'État à cet égard pourrait avoir pour troisième résultat de faire en sorte que l'intérêt fractionnaire dans un régime de pension revienne à l'employé qui est inactif, par suite de la maladie ou pour d'autres raisons, après 10 ans de service, par exemple, et que sa mise de fonds dans le régime s'accumule d'année en année jusqu'à maturité.

Je dirai que j'ai soulevé ce point il y a un an et qu'un grand nombre de députés ont participé à la discussion qui a eu lieu à cette occasion. Ainsi qu'on le voit dans le hansard, le ministre des Finances d'alors, M. Harris, avait déclaré que le gouvernement prévoyait la révision générale de la loi de l'impôt sur le revenu et qu'il continuerait d'étudier la partie de la loi touchant les pensions en s'inspirant du livret et de son propre désir d'encourager les employeurs et les employés à collaborer à la réalisation d'un fonds de pension devant bénéficier aux uns et aux autres.

Je crois que le ministère a élaboré un nouveau livret sur ce sujet mais, à mon avis, des mesures législatives s'imposent et c'est la raison pour laquelle j'ai porté la question à l'attention de la Chambre. J'espère que le ministre des Finances (M. Fleming), étudiera cette question d'un oeil favorable lors-

qu'il abordera la revision de la loi de l'impôt sur le revenu.

M. l'Orateur: D'autres députés désirent-ils poursuivre la discussion sur le grief soulevé par l'honorable député de Welland?

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques mots à dire à ce propos. J'appuis ce que dit le député de Welland. J'ai parlé de cette question plusieurs fois à la Chambre, parce qu'elle intéresse beaucoup mes commettants, singulièrement les employés de la *Consolidated Mining and Smelting Company* et des entreprises forestières de la région, qui, pour la plupart, ne jouissent pas actuellement, pas même en vertu d'une entente, des droits acquis en ce qui a trait aux régimes de pension.

Dans le cas de la *Consolidated Mining and Smelting Company* heureusement, ses employés se trouvent dans une situation un peu privilégiée, parce qu'ils bénéficient de certains droits acquis à l'égard du régime de pension, par suite d'une entente intervenue avec le syndicat ouvrier et l'entreprise. Même s'ils sont heureux de bénéficier d'une certaine mesure de stabilité dont ils ne jouissaient pas au sujet de leurs droits visant la pension avant qu'intervienne cette entente, tous sont cependant d'avis que tout travailleur industriel participant à un régime de pension devrait, comme l'a souligné le représentant de Welland (M. McMillan), bénéficier des droits acquis aux termes de la loi et de règlements établis sous l'empire de cette loi.

On a beaucoup insisté auprès de l'ancien gouvernement pour qu'il s'occupe de cette question. L'ancien ministre du Revenu national a été interrogé plusieurs fois et bien des discours ont été prononcés sur le sujet, mais jusqu'ici sans résultat, et autant que j'en puis juger nous n'avons guère eu de succès aujourd'hui avec le gouvernement actuel, parce que le célèbre livre bleu, œuvre de l'ancien ministre du Revenu national, qui a été retiré comme étant d'une lecture peu appropriée aux employés des grandes sociétés, n'a été reproduit sous aucune autre forme. Nous attendons une autre édition de cet ouvrage qui pourvoirait à une forme quelconque de participation. Ce n'est qu'un pas, cependant, vers l'amélioration des régimes de pension industriels au pays. Même si c'est un premier pas en vue d'améliorer la situation actuelle, notre groupe est d'avis que nous avons réellement besoin d'un régime national de pension à participation afin que depuis l'âge auquel ils commencent à gagner jusqu'à celui de leur retraite, les gens puissent compter sur un revenu convenable pour les jours qui suivront leur mise à la retraite. Les sociétés et les employés peuvent déduire les montants versés à une caisse de retraite et